

## Réunion de la Commission de Suivi de site des établissements

AXEREAL

Le 23 novembre 2022, à 14 h 30.

**Liste des participants :****Collège Administration de l'État :**

- M. Paul BERGERARD, Chef du PETE, Préfecture du Loir-et-Cher.
- Mme Aurélie VIGNOT, Chef de l'UID 37-41 DREAL.
- M. Matias STEFFEN-ABEL, Adjoint au Chef du PETE, Préfecture du Loir-et-Cher.
- M. Jean-Louis PERRIN, SDIS 41.

**Collège collectivités territoriales :**

- M. José ABRUNHOSA, Conseiller Municipal, Commune de Blois.

**Collège exploitants :**

- Mme Alicia MARTIN, Animatrice Environnement, Société AXEREAL.
- Mme Delphine GIRAULT, Responsable de plateforme, Société AXEREAL.
- M. Sébastien BARTHE, Directeur Supply Chain Agrofournitures, Société AXEREAL.

**Collège salariés :**

- M. Sébastien LAURENCEAU, Salarié membre de la CSSCT, Société AXEREAL.

**Collège Riverains et Associations :**

- M. Matthieu BLIN, Riverain, CCI du Loir-et-Cher.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 octobre 2021.
2. Présentation du bilan des activités de l'établissement pour l'année 2021.
4. Intervention de l'inspecteur des installations classées de la DREAL.
5. Questions diverses.

\*\*\*\*\*

*(La séance est ouverte à 14 h 31 sous la présidence de M. BERGERARD)*

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021.**

*(En l'absence de remarques, le compte-rendu du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité)*

## **2. PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS DU SITE POUR L'ANNÉE 2021.**

Mme MARTIN, Animatrice Environnement, présente pour commencer l'activité du site de Blois classé SEVESO Seuil Haut en raison du stockage de produits phytosanitaires, selon la nomenclature ICPE (pour une autorisation de stockage maximale de 2 800 tonnes). L'activité consiste en du stockage uniquement (réception, contrôle de marchandises, mise en place de palettes de stockage, préparation de commande, chargement/déchargement et expédition de produits), sans manipulation de produits.

Concernant les modifications intervenues, il y a eu 181 interventions en 2021 et 97 en 2022. Le nombre d'interventions liées aux travaux correctifs/ préventifs est de 75 en 2021 et de 32 en 2022. Le coût des travaux et investissements s'élève à 97 685 € (zone tampon d'expédition, chemin piéton, réfection canalisation) en 2021 et 99 330 € (Sécurisation quais, réserve incendie 240 m<sup>3</sup>, nettoyage piézomètre, modernisation racks hall C) en 2022.

Elle précise que la zone tampon d'expédition est une zone dédiée à la préparation de commandes et à leur expédition pour s'adapter aux pics d'activité (produits non dangereux). Il ne s'agit pas d'une zone de stockage, elle est vide en heures non ouvrées, le soir et le week-end. Elle ajoute que cette zone a été régularisée par arrêté préfectoral n°41-2022-08-02-00003 courant août 2022.

Concernant les modifications intervenues au niveau documentaire, il y a des documents spécifiques Seveso, à savoir un POI version 11 en date du 27 septembre 2022 et un manuel SGS dans lequel il y a eu une modification en 2021 et une en 2022. Au niveau des consignes SSE, la consigne incendie a été mise à jour pour les équipes des sites.

Les modifications à venir portent sur le changement et la modernisation des racks des cellules de stockage des halls A et B, l'agrandissement de la zone d'attente pour les camions et marquage au sol ainsi que la réfection de la rampe d'accès aux halls A, B et C.

Plusieurs formations et actions de sensibilisation et de communication ont été menées en 2021 : Quiz HSE mensuel avec des questions sécurité et/ou environnement, des formations et habilitations réglementaires (chariots, SST...), des sensibilisations SEVESO à chaque accueil de salariés ou encore des formations astreintes SEVESO.

Elle évoque ensuite le bilan du suivi de la qualité des eaux souterraines. Les dernières campagnes réalisées le 12 avril 2022 et en octobre 2022 mettent toujours en évidence une pollution nitrates depuis le début du suivi au niveau du PZB, ainsi qu'une pollution sulfates depuis 5 campagnes au niveau PZB. Après plusieurs années de suivi, aucune cinétique de migration de la pollution n'est mise en évidence. La zone de contamination semble figée et stable spatialement.

En termes d'amélioration continue, un audit a été réalisé le 11 octobre 2022 et s'est avéré bon dans sa globalité, avec une prise de poste récente pour la responsable de site. Il a été noté quelques points de vigilance :

- Hauteurs de stockage dans le hall C.
- Bien reprendre les contrôles foudre. Une demande d'intervention est effectuée pour s'assurer du fonctionnement des compteurs.
- Stock palettes à décaler du hall E.

Le dernier exercice POI a eu lieu le 22 novembre 2021. Il consistait à tester la réactivité du personnel en cas de départ de feu, la connaissance des moyens de protection par le personnel, l'appel des tiers et des autorités, la réactivité du CFA Mécanique pour l'évacuation ou le confinement des élèves présents dans le bâtiment concerné (le CFA doit confirmer mais il souhaite évacuer pour entraînement), l'utilisation du nouvel outil d'alerte (PC SEVESO) ainsi que le déroulement des fiches réflexes du POI.

Des axes d'amélioration ont été formulés : En cas de sinistre hall D, le poste de commandement peut se situer dans les bungalows du chapiteau. Un PC portable est mis à disposition des équipes pour une gestion en cas de sinistre. Le délai est fixé au 31 décembre 2022 et a été respecté.

Le 24 octobre 2022 un exercice pédagogique a eu lieu pour revoir les étapes de déclenchement d'un POI.

Le prochain exercice est prévu le 8 décembre 2022.

Une inspection sur le thème de la sous-traitance a eu lieu en 2022 et a relevé les points de vigilance suivants :

- Listes des entreprises qui interviennent de manière récurrente.
- Mise à jour de la CS013 pour indiquer la durée de validité du plan de prévention.
- Définir le processus d'habilitation des entreprises extérieures.
- Définir les modalités d'information en cas d'incident et d'intégration dans les mesures d'urgence.
- S'assurer que les entreprises sont correctement formées pour leurs interventions.

Des actions sont en cours notamment la création d'une plaquette d'accueil, la formation physique des entreprises qui interviennent fréquemment ainsi que la modification du SGS commun aux sites Seveso du Groupe.

**M. BERGERARD**, Chef du PETE, Préfecture du Loir-et-Cher, demande si le site organise des opérations de communication vis-à-vis des riverains ou des entreprises qui se situent à proximité sur les dangers éventuels des activités.

**Mme MARTIN** répond qu'à sa connaissance il n'y en a pas eu récemment. La plaquette a été revue avec les services de la Préfecture mais elle n'a pas été diffusée pour l'instant.

### **3. INTERVENTION DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES DE LA DREAL.**

Mme VIGNOT, adjointe au Chef de l'UID 37-41 DREAL, présente l'action de la DREAL autour du site AXEREAAL.

Le site est réglementé par plusieurs arrêtés ministériels ainsi que par un ensemble d'arrêtés préfectoraux. Les visites d'inspection permettent de contrôler la bonne application des prescriptions réglementaires par l'exploitant mais également les mesures organisationnelles (contrôle des conditions d'exploitation, interview des personnels, simulation du Plan d'Opération Interne (POI), tests sur les équipements de sécurité, consultation des rapports de contrôle...).

À l'issue de l'inspection, les constats sont formulés et hiérarchisés : « avec suites administratives » (Arrêté Préfectoral de Mise en Demeure, lettre préfectorale), « susceptibles de suites administratives » ou « sans suites ».

Elle indique que le site AXEREAAL PFD (Produits Finis Divers) est situé 12 rue André Boule à Blois, et l'activité principale est le stockage de produits phytopharmaceutiques (produits dangereux – halls A, B et C), de semences conditionnées et d'agrofouritures (produits combustibles – halls D et E).

L'activité est réglementée par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 23 novembre 2004, modifié par plusieurs arrêtés préfectoraux complémentaires entre 2008 et 2014.

Le dernier arrêté de prescriptions complémentaires en date du 2 août 2022 comprend une actualisation du classement et de la consistance des installations classées, ainsi que la définition des principales échéances qui découlent des évolutions réglementaires post-Lubrizol associées aux différents arrêtés ministériels.

Le statut de SEVESO Seuil Haut du site est justifié par le stockage des produits phytopharmaceutiques, toxiques pour l'environnement. Plusieurs demandes ont été formulées :

- Demande de mise en place d'un chapiteau servant de « zone tampon d'expédition » destinée à optimiser le temps de préparation de commandes et d'expédition des semences et agroéquipements afin de s'adapter aux pics de la demande (produits non dangereux).
- Demande de bénéfice d'antériorité au titre de la rubrique 1510 (entrepôt).

Ces demandes sont instruites et finalisées par l'Inspection des installations classées, avec sollicitation de l'avis du SDIS (APC signé le 2 août 2022).

Concernant les visites d'inspection, sur l'année 2021-2022 il a été mis en place une action nationale post-Lubrizol définie par le ministère de l'environnement (Direction générale de la prévention des risques) visant à contrôler l'absence d'activités à risque dans une bande de 100 mètres autour des établissements SEVESO.

**Mme VIGNOT** précise qu'un site SEVESO Seuil Haut doit être inspecté au minimum une fois par an mais la DREAL peut s'y rendre plusieurs fois si l'occasion se présente.

11 entreprises se situant dans la bande des 100 mètres autour d'AXERREAL ont été visitées :

- SCA AXERREAL VILLEJOINT le 1<sup>er</sup> juillet 2022 (rien à signaler),
- SCA AXERREAL Semences le 1<sup>er</sup> juillet 2022 (rien à signaler),
- TRANSDEV le 16 mars 2021 (rien à signaler),
- EUROFINS Galys le 10 décembre 2021 (rien à signaler),
- POUSSIN Peintures le 10 décembre 2021 (rien à signaler),
- AXERREAL Élevage le 16 mars 2021 (rien à signaler),
- ADAPEI 41 le 10 décembre 2021 (rien à signaler),
- TEREVA BURON le 10 décembre 2021 (rien à signaler),
- CFA-BTP le 21 janvier 2022 (rien à signaler),
- A3BR le 21 janvier 2022 (rien à signaler),
- CFA-CMA le 21 juin 2022 (rien à signaler).

L'action nationale a été clôturée pour le site AXERREAL PFD (Courrier à l'exploitant le 8 novembre 2022).

Il y a eu deux visites d'inspection.

S'agissant de la visite du 18 octobre 2021, elle portait sur les garanties financières avec les suites données aux constats de l'inspection du 30 mars 2021, l'autorisation de raccordement au réseau public assainissement, le test de fermeture de porte coupe-feu, l'accès au système de gestion de la sécurité (SGS), la formation du personnel, ainsi que la visite de la zone tampon de préparation des expéditions (PAC).

Lors de la visite d'inspection, il a été relevé trois constats faisant l'objet de propositions de suites administratives. L'exploitant a répondu par courrier du 12 janvier 2022. Les réponses sont satisfaisantes et les suites administratives sont abandonnées.

S'agissant de la visite du 27 octobre 2022, elle avait pour thème l'action nationale sur les opérations de sous-traitance effectuées par les entreprises extérieures au sein des établissements SEVESO.

Suite à cette visite d'inspection, il a été relevé cinq constats susceptibles de faire l'objet de suites administratives. À ce jour, le rapport est en cours d'émission.

Elle rappelle que tous les rapports d'inspection, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sont mis en ligne sur la plateforme Géorisques.

Concernant l'opération « Tous résilients face aux risques » elle indique que suite à l'accident de Lubrizol, une mission consacrée plus largement à la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels a été menée et a rendu un rapport en juin 2021. Sur la base de ce rapport établi par Frédéric COURANT, la Ministre, Barbara POMPILI, a présenté un plan d'action ministériel assorti d'une feuille de route en octobre 2021.

Le rapport relève que :

— Les dispositifs d'acculturation aux risques permettent en particulier de protéger les populations en leur permettant d'acquérir les bons réflexes ou de favoriser la mise en place de mesures de protection collectives et individuelles.

— Si de nombreux dispositifs réglementaires existent (DDRM, DICRIM, CSS...) ils abordent une approche diffuse du risque sans permettre à chaque citoyen d'appréhender son exposition individuelle au risque.

— Le rôle particulier des élus locaux et des outils numériques pour passer « d'une culture du risque vers une culture de la résilience ».

La feuille de route est la suivante :

**Action 1** : Créer ou identifier une structure nationale pérenne afin de promouvoir la culture du risque : élaboration d'une boîte à outils de supports (vidéos, livres, maquettes...) à destination des collectivités territoriales, écoles ou autres relais, formations aux élus, aux acteurs de la construction, ...

**Action 2** : Organiser une journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques (13 octobre 2022) :

- Faire découvrir au grand public (jeunes enfants notamment) les conséquences potentielles de catastrophes naturelles et technologiques et les moyens mis en œuvre pour les maîtriser.
- Décliner dans les territoires par les services déconcentrés, les collectivités territoriales, les associations, les professionnels (exemples : visite de terrain (casernes, service de prévision des crues, sites industriels), exposition, conférences...).

**Action 3** : Mettre en valeur les collectivités qui s'engagent pour la résilience de leur territoire (via un label). Exemples d'actions : Désignation d'un élu référent aux risques, diffusion de kits pédagogiques à destination des enfants dans les écoles, animation des questions relatives aux risques dans les initiatives municipales (bulletin, etc).

**Action 4** : Développer et adapter la plateforme Géorisques pour en faire un site de référence en matière de promotion de la culture de la résilience.

**Action 5** : Réformer les dispositifs réglementaires pour privilégier une information individuelle et pédagogique sur les risques.

- Renforcement du dispositif IAL (Information des Acquéreurs et Locataires) afin que l'information sur les risques soit accessible dès l'annonce immobilière.
- Amélioration du fonctionnement des comités de suivi de site : Les rendre optionnels et à l'initiative de l'exploitant, des collectivités, des riverains ou de l'autorité administrative. Adapter les fréquences et leur composition au contexte local. Encourager la diffusion publique de ces commissions (transparence des échanges).

**Action 6** : Mise en place d'une charte graphique (afin d'uniformiser les messages de prévention).

**Mme VIGNOT** souhaite évoquer le nouveau dispositif France Alert. En cas de crise, ce dispositif permet d'envoyer automatiquement des SMS aux smartphones se trouvant dans le périmètre du site. L'idée est de redonner des consignes spécifiques au site AXEREAAL que l'on peut trouver sur la plaquette d'information du public

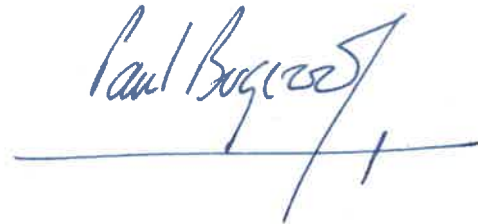
**M. BERGERARD** précise que France Alert est déployé sur tout le territoire national depuis quelques semaines. Tous les opérateurs sont associés et diffusent des messages sur les portables, qu'ils soient allumés ou éteints, et qui se situent dans la zone du danger.

**5. QUESTIONS DIVERSES.**

*(Pas de questions diverses)*

*Aucun autre sujet n'étant abordé, M. BERGERARD lève la séance à 14 h 58 après avoir remercié les membres présents pour leur participation.*

Le président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul Bergerard', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large flourish at the end.

Paul BERGERARD

